



Info commune

Vernayaz
Miéville - Gueuroz

Bulletin d'information de la Commune de Vernayaz

MESSAGE INTRODUCTIF



Cher(ère)s concitoyen(ne)s,

Le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre, par le biais de son Info, la convocation aux prochaines Assemblées primaire et bourgeoise ainsi qu'une explication détaillée des budgets 2018 qui seront soumis à votre approbation.

Bonne lecture !

Assemblée bourgeoise

Mardi 5 décembre 2017 à 18h30
Salle polyvalente

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 6 juin 2017
- 2 Présentation du budget 2018
- 3 Approbation du budget 2018
- 4 Divers

Assemblée primaire

Mardi 5 décembre 2017 à 19h00
Salle polyvalente

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 6 juin 2017
- 2 Présentation du budget 2018
- 3 Demande de crédit d'engagement : Equipement « Tsarreire Tope & Clos du Rhône »
- 4 Approbation du budget 2018
- 5 Règlement sur la gestion des déchets
- 6 Divers

BUDGET
d'investissements 2018

BUDGET
de fonctionnement 2018

NEWS

MARCHÉ DE NOËL

Réservez la date du 17 décembre 2017 pour le Marché de Noël qui sera organisé sur la Place du Centenaire dès 13h00.





Budget de fonctionnement

Au niveau des comptes de fonctionnement, voici les principaux changements à relever :

Administration générale

Les amortissements ont été évalués sur la base du dernier bouclage des comptes (exercice 2016) permettant ainsi une meilleure comparaison avec les années précédentes.

Sécurité publique

Les organisations intercommunales (Police intercommunale du Salentin et Corps des sapeurs-pompiers) prévoient une légère augmentation des charges alors qu'un nouveau poste comptable est prévu pour l'introduction des contrôles des bâtiments par le Service du feu. La gestion par la Commune de Vernayaz de l'Etat-major de conduite régional en cas de catastrophes (EMCR) pour les Communes d'Evionnaz, Dorénavant, St-Maurice, Collonges et Vernayaz fait également l'objet de nouveaux postes comptables.

Enseignement et formation

La contribution pour les écoles enfantines et primaires diminue globalement de Fr. 52'000.- par rapport au budget 2017 et s'explique par la baisse du nombre d'élèves fréquentant notre centre scolaire alors que la contribution concernant le Cycle d'Orientation progresse globalement de Fr. 55'000.- (augmentation du nombre d'élèves de Vernayaz fréquentant le CO).

Culture, loisirs et culte

Notre Commune étant partie prenante à l'Action socioculturelle de la Vallée du Trient, un montant a été intégré pour couvrir notre part aux activités organisées par l'animatrice du secteur, Mme Michèle Michaud.

Affaires sociales

Dès l'année 2018, un chèque-famille d'une valeur de Fr. 150.- sera alloué à chaque enfant/jeune jusqu'à 18 ans. Il remplacera notamment l'aide à la famille qui était auparavant déduite des taxes communales de voirie.

Environnement

A compter du 1^{er} janvier 2018, les comptes de la voirie sont adaptés en regard de l'introduction de la taxe au sac.

Economie publique

Une nouvelle dépense liée à la signalétique touristique apparaît dans les budgets pour un montant de Fr. 12'000.-.

Finances et impôts

Le fonds de péréquation financière attribue à la Commune de Vernayaz pour l'année 2018 un montant de Fr. 1'036'804.- contre Fr. 903'328.- au budget 2017.

Récapitulation et analyse

Globalement, le budget du compte de fonctionnement pour 2018 s'élève à Fr. 7'356'881.-. Il enregistre une légère augmentation de 1.9% par rapport au budget 2017 alors qu'il diminue de 3.6% par rapport aux comptes 2016. La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 1'178'447.- et est en progression de 26.7% par rapport au précédent budget. Après le retranchement des amortissements comptables de Fr. 1'052'500.- (10 %), le résultat prévisionnel net (excédent de revenu) se monte à Fr. 125'947.-, en progression de Fr. 175'938.- par rapport au budget 2017 et de Fr. 79'115.27 par rapport aux comptes 2016. La fortune nette projetée se monte quant à elle à Fr. 1'365'260.- et est en légère progression.

Budget d'investissements

L'élaboration du budget d'investissements 2018 est le fruit d'une importante discussion au sein du Conseil communal. Ces réflexions ont permis de fixer unanimement les priorités suivantes :

Construction de la salle de sport

Suite à l'approbation par l'Assemblée primaire du crédit d'engagement de 9.2 mio pour la construction d'une salle de sport et ses aménagements extérieurs, il est proposé de porter au budget un montant de Fr. 6'000'000.- permettant de réaliser durant l'année 2018 la majeure partie du gros œuvre.

Développement de deux nouveaux quartiers

Suite à l'homologation du plan d'affectation des zones au printemps 2017, l'élaboration de plans de quartiers a été lancée.

L'équipement global, qui sera partiellement financé par les propriétaires à l'issue des travaux sous la forme d'un appel en plus-value, a été devisé à Fr. 2'400'000.-. En 2018, il est prévu de réaliser une première étape d'équipement (Fr. 800'000.-) pour l'alimentation en eau potable et l'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Aménagement de la déchetterie

La qualité de service de déchetterie mis à disposition sur le territoire de la Commune ne correspond pas à une situation pérenne. Aussi et en vue d'améliorer la situation,





Info commune

Le Conseil communal propose de construire une surface étanche pour l'accès, la circulation et la collecte des déchets sur le site actuel. Pour ce faire, un montant de Fr. 250'000.- est porté au budget 2018.

Assainir notre réseau d'éclairage public

Les Autorités suisses prévoient la stricte interdiction des composants inefficaces de l'éclairage public (lampes à vapeur de mercure ou sodium) et reprennent les prescriptions du Règlement EG 245/2009 de l'Union européenne. La mise en application s'effectue de façon échelonnée. Aussi au vu de ces nouvelles prescriptions et pour la 5ème année consécutive, la Commune de Vernayaz souhaite poursuivre la mise à jour de son parc d'éclairage public par un investissement annuel de Fr. 50'000.-. Sensible aux économies d'énergie, le remplacement de technologie se fera par du LED.

Entretien des biens bourgeoisiaux

Suite aux décisions intervenues dans le cadre de la mise à disposition par la Bourgeoisie des surfaces nécessaires à la construction de la nouvelle salle de sport, la Commune n'engagera plus d'investissements en direct sur les biens appartenant à la Bourgeoisie. En revanche, un montant de Fr. 30'000.- est porté au budget d'investissements 2018 afin de permettre à la Bourgeoisie d'assumer ses responsabilités selon la convention passée avec la Commune.

Acquisition de compteurs d'eau

Suite à l'entrée en force (2015) des règlements sur la distribution de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées, le Conseil communal souhaite, avec un montant de Fr. 20'000.- pour l'exercice 2018, poursuivre l'équipement de compteurs d'eau afin d'optimiser la perception des taxes en fonction de la consommation effective.

Pour rappel, la consommation d'eau potable décomptée par un compteur est facturée en 2018 à Fr. 0.80/m³ soit Fr. 0.08/litre. Selon décision de l'Assemblée primaire du 2 décembre 2014, les propriétaires qui préfèrent cette tarification à la taxe de consommation de Fr. 35.- par personne peuvent solliciter par écrit et de façon volontaire l'Administration communale pour la pose d'un compteur d'eau.

PGEE de Gueuroz

Afin d'établir le dossier de subventionnement et de mise à l'enquête pour l'évacuation en plaine des eaux usées du hameau de Gueuroz, il est porté au budget un montant de Fr. 30'000.-.

Pose de Moloks

Afin de répondre aux besoins de nouvelles constructions, il est prévu un montant de Fr. 30'000.- pour l'acquisition et la pose de nouveaux containers semi-enterrés.

Autres informations

Suite à la reprise de la parcelle n° 344 (ex. Moderna), il est proposé de porter au budget un montant de Fr. 55'000.- pour terminer convenablement le réaménagement de cet espace (places de parc et place de jeux). De même, un montant de Fr. 100'000.- a été porté au budget concernant l'opportunité d'acquérir une ou plusieurs parcelles sur le territoire communal dont la reprise du boulo-drome suite à la fin des activités du Club propriétaire.

Le Corps des sapeurs-pompiers du Salentin doit remplacer une motopompe. Pour ce faire, la part de la Commune de Vernayaz nécessaire à cet investissement se monte à Fr. 10'000.-.

Un tableau interactif pour les écoles doit être remplacé pour un montant de Fr. 9'800.-.

Un montant de Fr. 30'000.- est nécessaire pour la mise à jour de la signalisation routière sur l'ensemble du territoire communal.

Enfin, l'Etat du Valais nous demande de mettre au budget d'investissements les montants suivants :

- Fr. 11'500.- pour les infrastructures nécessaires aux handicapés
- Fr. 60'000.- concernant notre participation aux frais des routes cantonales,
- Fr. 10'000.- pour la dernière étape du renouvellement des mensurations officielles,
- Fr. 1'600.- pour le financement du dispositif pré-hospitalier,
- Fr. 30'000.- pour la participation communale aux coûts de la 3ème correction du Rhône.

Récapitulation et analyse

Globalement, le budget des investissements nets se monte ainsi à Fr. 7'542'900.-. En raison de la compensation possible avec le fonds de réinvestissement, ces importants investissements n'auront qu'un faible impact sur la fortune de la Commune. De plus, grâce aux réserves de liquidités disponibles, le recours à l'endettement bancaire sera modéré. L'endettement net total sera également faible.

Nous espérons que les orientations prises par le Conseil communal en matière de développement de notre village vous donnent satisfaction et nous restons évidemment à votre entière disposition pour tout complément d'information.

En nous réjouissant de vous rencontrer nombreuses et nombreux à l'occasion de nos prochaines Assemblées primaire et bourgeoisiale, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

Pour le Conseil municipal
Le Président





Budget

Bourgeoisie Vernayaz 2018

BUDGET 2018				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	9'000.00			
8 Economie publique	18'000.00	1'000.00	10'000.00	30'000.00
9 Finance et impôts	29'000.00	59'550.00		
Total	56'000.00	60'550.00	10'000.00	30'000.00
Excéd. de rev. ou de charges	4'550.00			
Investissements nets			20'000.00	
	60'550.00	60'550.00	30'000.00	30'000.00

BUDGET 2017				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
	5'000.00			
	22'500.00	1'000.00	50'000.00	30'000.00
	1'000.00	44'550.00		
	28'500.00	45'550.00	50'000.00	30'000.00
	17'050.00			
				20'000.00
	45'550.00	45'550.00	50'000.00	50'000.00

Financement des investissements	
Investissements (désinvestissements) nets	-20'000.00
Amortissements du patrimoine administratif	0.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	0.00
Excédent de revenus / (charges) du compte de fonctionnement	4'550.00
Découvert / (excédent) de financement	-24'550.00
Modification du capital	
Report au bilan des investissements nets	-20'000.00
Insuffisance / (excédent) de financement	-24'550.00
Report des amortissements au bilan	0.00
Augmentation / (diminution) de la fortune nette	4'550.00
Marge d'auto-financement	4'550.00

Financement des investissements	
	20'000.00
	0.00
	0.00
	17'050.00
	2'950.00
Modification du capital	
	20'000.00
	2'950.00
	0.00
	17'050.00
	17'050.00

(Les termes entre parenthèses s'appliquent aux chiffres négatifs)

NEWS

BÂTIMENTS PAROISSIAUX

La Paroisse de Vernayaz va procéder, à ses frais, à un assainissement urgent de son Centre paroissial afin de pallier à des problématiques d'étanchéité. Parallèlement, la Commune interviendra sur le bâtiment de la crypte communale.



Budget de fonctionnement 2018

Récapitulatif du compte administratif



Info commune

	BUDGET 2018		INVESTISSEMENTS	
	FONCTIONNEMENT	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale		94'200.00	1'000'000.00	
1 Sécurité publique		78'430.00	10'000.00	
2 Enseign. et formation		55'600.00	12'000.00	2'200.00
3 Culture, loisirs & culte		467'400.00	6'000'000.00	
4 Santé		1'36'300.00	1'600.00	
5 Prévoyance sociale		1'246'785.00	404'147.00	11'500.00
6 Trafic		1'137'490.00	178'500.00	225'000.00
7 Protect. et amén. de l'env.		1'198'840.00	977'200.00	1'235'000.00
8 Economie publique		63'300.00	32'200.00	50'000.00
9 Finance et impôts		288'335.00	5'531'604.00	
Total		7'230'934.00	7'356'881.00	52'200.00
Excéd. de rev. ou de charges		125'947.00		7'542'900.00
Investissements nets		7'356'881.00	7'595'100.00	7'595'100.00

	Financement des investissements	Modification du capital
Investissements (désinvestissements) nets	7'542'900.00	7'542'900.00
Amortissements du patrimoine administratif	1'052'500.00	6'364'453.00
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	0.00	1'052'500.00
Excédent de revenus / (charges) du compte de fonctionnement	125'947.00	125'947.00
Découvert de financement	6'364'453.00	1'178'447.00

Investissements (désinvestissements) nets
 Amortissements du patrimoine administratif
 Amortissements complémentaires du patrimoine administratif
 Excédent de revenus / (charges) du compte de fonctionnement
 Découvert de financement

Report au bilan des investissements nets
 Insuffisance / (excédent) de financement
 Report des amortissements au bilan
 Augmentation / (diminution) de la fortune nette
 Marge d'auto-financement

(Les termes entre parenthèses s'appliquent aux chiffres négatifs)

	BUDGET 2017		INVESTISSEMENTS	
	FONCTIONNEMENT	Revenus	Dépenses	Recettes
		89'200.00	35'000.00	
		349'650.00	63'000.00	
		1'623'030.00	56'100.00	
		487'100.00	2'100'000.00	
		148'600.00	3'500.00	
		1'392'650.00	493'481.00	15'000.00
		1'066'080.00	178'500.00	135'000.00
		1'144'580.00	936'700.00	503'300.00
		55'700.00	27'200.00	165'000.00
		220'140.00	5'353'328.00	
		7'248'500.00	7'198'509.00	165'000.00
			49'991.00	
		7'248'500.00	7'248'500.00	2'791'800.00
		7'248'500.00	7'248'500.00	2'791'800.00

	Financement des investissements	Modification du capital
	2'626'800.00	2'626'800.00
	980'000.00	1'696'791.00
	0.00	980'000.00
	-49'991.00	-49'991.00
	1'696'791.00	930'009.00

	COMPTES 2016		INVESTISSEMENTS	
	FONCTIONNEMENT	Revenus	Dépenses	Recettes
		172'409.31		
		278'446.00	10'150.80	
		1'551'835.80	35'105.45	38'600.00
		436'384.83	11'467.45	
		148'869.40		
		1'260'940.75	640'372.55	23'713.95
		1'288'726.50	195'166.30	636'093.45
		1'284'473.29	992'374.25	198'831.05
		32'589.25	29'548.20	100'468.70
		551'474.50	5'492'420.85	
		7'585'282.38	7'632'114.11	139'068.70
			46'831.73	
		7'632'114.11	7'632'114.11	729'720.55
		7'632'114.11	7'632'114.11	868'789.25

	Financement des investissements	Modification du capital
	729'720.55	729'720.55
	1'087'133.74	-404'244.92
	0.00	1'087'133.74
	46'831.73	46'831.73
	-404'244.92	1'133'965.47





Info commune

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Commune de Vernayaz						
0 Administration générale	751'542.06	172'409.31	760'970.00	89'200.00	724'580.00	94'200.00
1 Sécurité publique	278'446.00	63'249.75	349'650.00	63'000.00	354'324.00	78'430.00
2 Enseignement et formation	1'551'835.80	35'105.45	1'623'030.00	56'100.00	1'613'580.00	55'600.00
3 Culture, loisirs et culte	436'384.83	11'467.45	487'100.00	1'000.00	467'400.00	5'000.00
4 Santé	148'869.40	-	148'600.00	-	136'300.00	-
5 Prévoyance sociale	1'260'940.75	640'372.55	1'392'650.00	493'481.00	1'246'785.00	404'147.00
6 Trafic	1'288'726.50	195'166.30	1'066'080.00	178'500.00	1'137'490.00	178'500.00
7 Protect. de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'284'473.29	992'374.25	1'144'580.00	936'700.00	1'198'840.00	977'200.00
8 Economie publique, yc services industriels	32'589.25	29'548.20	55'700.00	27'200.00	63'300.00	32'200.00
9 Finances et impôts	551'474.50	5'492'420.85	220'140.00	5'353'328.00	288'335.00	5'531'604.00
Total des charges et des revenus	7'585'282.38	7'632'114.11	7'248'500.00	7'198'509.00	7'230'934.00	7'356'881.00

Excédent de charges

	-		49'991.00		-
--	---	--	------------------	--	---

Excédent de revenus

46'831.73		-		125'947.00	
------------------	--	---	--	-------------------	--

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES	COMPTES 2016		BUDGET 2017		BUDGET 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Commune de Vernayaz						
30 Charges de personnel	1'283'582.10		1'240'430.00		1'276'525.00	
31 Biens, services et marchandises	1'752'025.69		1'420'810.00		1'378'946.00	
32 Intérêts passifs	67'296.30		53'700.00		126'200.00	
33 Amortissements	1'160'604.49		1'050'000.00		1'122'500.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	20'151.70		24'000.00		24'000.00	
35 Dédom. versés à des collectivités publiques	943'568.50		992'500.00		1'090'268.00	
36 Subventions accordées	2'101'403.80		2'260'860.00		2'020'295.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	11'928.80		19'000.00		5'000.00	
39 Imputations internes	244'721.00		187'200.00		187'200.00	
40 Impôts		3'528'821.40		3'434'000.00		3'481'800.00
41 Patentes et concessions		782'516.20		955'000.00		956'000.00
42 Revenus des biens		172'480.55		104'100.00		99'100.00
43 Contributions		1'295'630.06		1'141'700.00		1'167'600.00
44 Parts à des recettes et contrib. sans affectation		852'301.50		906'328.00		1'039'804.00
45 Restitutions de collectivités publiques		5'800.00		4'500.00		18'930.00
46 Subventions		523'497.30		447'681.00		372'447.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		226'346.10		18'000.00		34'000.00
49 Imputations internes		244'721.00		187'200.00		187'200.00
Total des charges et des revenus	7'585'282.38	7'632'114.11	7'248'500.00	7'198'509.00	7'230'934.00	7'356'881.00

Excédent de charges

	-		49'991.00		-
--	---	--	------------------	--	---

Excédent de revenus

46'831.73		-		125'947.00	
------------------	--	---	--	-------------------	--





Budget d'investissements 2018

OBJETS	MONTANT
Construction salle de sport	6'000'000.00
TOTAL investissement au bénéfice d'un crédit d'engagement	Fr. 6'000'000.00
Projet d'aménagement «Tsarreire Tope & Clos du Rhône»	800'000.00
TOTAL investissement avant plus-value	Fr. 800'000.00
Déchetterie communale	250'000.00
Eclairage public : assainissement	50'000.00
Subvention aux investissements de la Bourgeoisie	30'000.00
Compteurs d'eau	20'000.00
Réseau d'eau potable	40'000.00
Réseau d'égout	25'000.00
Taxes de raccordement EP	-15'000.00
Taxes de raccordement EU	-35'000.00
PGEE de Gueuroz (dossier de subvention et enquête publique)	30'000.00
Pose de Moloks	30'000.00
Aménagement de la parcelle n° 344	55'000.00
Achat terrain (Boulodrome + éven. divers)	100'000.00
Achat d'une motopompe CSP Salentin	10'000.00
Matériel informatique scolaire (après subventions)	9'800.00
Signalisation routière	30'000.00
Institution handicapés / sociales (charges liées)	11'500.00
Part aux frais de construction des routes cantonales (charges liées)	60'000.00
Renouvellement des mensurations officielles (charges liées)	10'000.00
Financement du dispositif pré-hospitalier (charges liées)	1'600.00
Projet Rhône 3 : part communale (charges liées)	30'000.00
TOTAL investissements ordinaires 2018	Fr. 742'900.00
TOTAL des investissements 2018	Fr. 7'542'900.00





APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF		COMPTES 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	6'498'148.64	6'268'500.00	6'178'434.00
Revenus financiers	+ fr.	7'632'114.11	7'198'509.00	7'356'881.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	1'133'965.47	930'009.00	1'178'447.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'133'965.47	930'009.00	1'178'447.00
Amortissements ordinaires	- fr.	1'087'133.74	980'000.00	1'052'500.00
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	49'991.00	-
Excédent de revenus	= fr.	46'831.73	-	125'947.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	868'789.25	2'791'800.00	7'595'100.00
Recettes	- fr.	139'068.70	165'000.00	52'200.00
Investissements nets	= fr.	729'720.55	2'626'800.00	7'542'900.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	1'133'965.47	930'009.00	1'178'447.00
Investissements nets	- fr.	729'720.55	2'626'800.00	7'542'900.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	1'696'791.00	6'364'453.00
Excédent de financement	= fr.	404'244.92	-	-

NEWS

CALENDRIERS 2018

Le calendrier 2018 élaboré par la Commission socioculturelle sera mis à disposition des citoyens lors de la prochaine Assemblée primaire ou pourra être retiré directement auprès du bureau communal.





Valtex : vos habits ? une nouvelle vie !

Sur le territoire de la Commune de Vernayaz, l'entreprise sociale Valtex possède des containers de récolte textile (habits, draps, rideaux), de chaussures, de jouets, bien reconnaissables à leur couleur vert pomme.

La récolte de textiles qui n'ont plus grâce à vos yeux peuvent encore intéresser quelqu'un et c'est à travers notre filière de recyclage que nous pouvons générer et financer différents types de métiers qui permettent de créer des activités de formation, de requalification et d'insertion professionnelles pour des personnes exclues du premier marché de l'emploi.

Vous l'aurez compris, l'entreprise sociale Valtex poursuit une activité à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique par le Service de l'Action sociale (SAS) et l'Office cantonal du Travail du Valais (SICT).

L'entreprise sociale Valtex est active dans le Valais romand et l'Est vaudois. Elle se pose en alternative à une demande d'aide sociale et défend un modèle d'intégration par l'économie. L'autonomie financière, le développement des compétences spécifiques et la reprise d'un rythme de travail soutenu sont les axes principaux travaillés.

En 2016, 1'100 tonnes ont été récoltées et ont permis de salarier 12 personnes à temps plein, 49 personnes en gain intermédiaire pour des contrats à durée limitée et 18 étudiants pour des stages.

Une partie de ces textiles triés, lavés, repassés, reprisés sont revendus à des prix très faibles pour des personnes à faible revenu ou pour des clients qui apprécient de venir chiner dans nos trois boutiques Créature de Sion, Martigny et Monthey.



L'introduction prochaine de la taxe au sac provoquera très certainement un développement plus efficace du tri des ordures ménagères. Il en résultera une augmentation du volume de textile à récolter et à recycler. Cela permettra à chaque ménage de contenir les charges liées à la taxe au sac et à Valtex, nous l'espérons, de créer plus d'activité pour plus de création d'emplois salariés.

Valtex Multiservice SA

La Municipalité vous invite donc à privilégier les containers Valtex dans le but de faire bénéficier les personnes fragilisées de votre région et de soutenir l'entreprise sociale locale Valtex Multiservice.

NEWS

RAMASSAGE DES PAPIERS

Le Groupe Scout effectuera le dernier ramassage papier de l'année le samedi 2 décembre 2017.





Protection contre l'incendie : inspection des bâtiments

Les dispositions légales en vigueur obligent les communes à procéder régulièrement à l'inspection des bâtiments. Les éléments devant faire l'objet d'un contrôle, la fréquence et les modalités des inspections sont clairement explicités à l'article 8 de l'ordonnance concernant les mesures préventives contre les incendies :

Article 8 de l'ordonnance

1. Les inspections périodiques doivent notamment permettre de vérifier :

- a) l'entretien des installations pour l'emploi du feu;
- b) l'entreposage des matières combustibles;
- c) le dégagement des cages d'escaliers et autres voies d'évacuation;
- d) le fonctionnement des installations et engins d'extinction;

...

2. A l'exception des maisons individuelles à un ou deux niveaux, les inspections se font au moins tous les cinq ans dans les bâtiments servant exclusivement d'habitation, tous les trois ans dans les bâtiments abritant une exploitation peu dangereuse et tous les ans dans les bâtiments recevant du public ou présentant des risques spéciaux.

3. Pour les maisons individuelles à un ou deux niveaux, les contrôles périodiques sont effectués par le propriétaire selon le principe de l'autocontrôle, sur la base de check-lists élaborées par l'OCF et diffusés par les administrations communales.

4. Le contrôle périodique doit être précédé d'un avis préalable adressé au propriétaire; sa présence ou celle d'une personne choisie par lui est requise.

5. Les organes de contrôle ont accès à tous les locaux.

6. Les déficiences constatées sont annoncées immédiatement à l'autorité communale et au propriétaire qui se voit assigner un délai convenable pour leur suppression.

7. Les déficiences qui ne sont pas supprimées dans les délais sont annoncées par l'organe communal compétent à l'OCF qui prescrit, d'entente avec les organes locaux responsables, les mesures appropriées.

8. Lorsque le danger d'incendie ou d'explosion est particulièrement grand, les mesures d'urgence nécessaires sont prises, notamment l'interdiction de faire du feu et, cas échéant, la suspension de l'exploitation et l'interdiction d'occuper les locaux.

9. Si l'OCF doit intervenir à plusieurs reprises pour les contrôles du même bâtiment, les inspections supplémentaires peuvent être facturées au propriétaire

Concrètement, au niveau communal :

a. Pour les maisons individuelles à un ou deux niveaux

Un autocontrôle doit être effectué par le propriétaire périodiquement en utilisant les check-lists publiées sur le site de la commune ou mises à disposition au guichet communal.

b. Pour les autres bâtiments

- La fréquence des contrôles est imposée par la loi en fonction du type de bâtiment (cf. alinéa 2 de l'article 8 de l'ordonnance ci-dessus)
- Les inspections commenceront au début de l'année 2018
- Les inspections sont planifiées par la Commission communale du feu (le conseiller en charge du feu, le chargé de sécurité, un membre du corps des sapeurs-pompiers (CSP) du Salentin) et effectuées conjointement par des membres de la Commission communale du feu et du CSP.
- les propriétaires des bâtiments contrôlés reçoivent un avis préalable





Nouveau règlement de voirie soumis à l'Assemblée primaire

Mode d'emploi...

Pourquoi?

Parce que la loi fédérale l'impose depuis... 1996 !
Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses. Objectif : atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2020. Car si les Suisses sont des champions, ils sont aussi... les plus gros producteurs de déchets d'Europe.

Pour qui?

Pour tout le monde. Le Valais romand introduira la taxe au sac le 1^{er} janvier 2018. La plupart des autres cantons la pratiquent déjà.

Qu'est-ce qui change?

Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel.

A partir du 1^{er} janvier prochain, des sacs blancs arborant le slogan «Trier ? C'est pas sorcier» seront vendus dans les magasins (ventes ouvertes dès le mois de décembre 2017). Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac sera autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Si une période de transition sera bien entendu nécessaire, des contrôles seront rapidement mis en place, et les resquilleurs amendés.

Comment ça fonctionne?

Un financement sur 3 piliers

Le coût des déchets doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers:

- la taxe au sac, qui participe au financement de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères incinérables,
- la taxe de base, calculée par commune et selon ses critères, qui finance les frais d'infrastructures (écopoints, déchetterie)
- et l'impôt, en lien avec le traitement des déchets dont l'auteur ne peut être identifié (ex. voirie, etc.).

Combien ça coûte?

Chaque sac de 35 litres coûtera Fr. 1.90.

Le prix des autres sacs sera de :

- Fr. 0,95 - le modèle 17L
- Fr. 3.40 - le modèle 60L
- Fr. 6.20 - le modèle 110L.

La taxe actuellement perçue sera réduite afin de couvrir uniquement les frais d'infrastructures. Sur notre Commune, elle passera de :

2017 – anciennes taxes

- Ménages à 1 personne	Fr.	150.00
- Ménages à 2 personnes	Fr.	230.00
- Ménages à 3 personnes	Fr.	290.00
- Ménages à 4 personnes	Fr.	330.00
- Ménages à 5 personnes	Fr.	350.00

2018 – nouvelles taxes de base

- Ménages à 1 personne	Fr.	85.00
- Ménages à 2 personnes	Fr.	170.00
- Ménages à 3 personnes	Fr.	212.50
- Ménages à 4 personnes	Fr.	255.00
- Ménages à 5 personnes	Fr.	255.00

La taxe de base est due :

- a. pour les résidences principales, par le détenteur des déchets (soit l'habitant principal du ménage) ;
- b. pour les entreprises, commerces et établissements, par le détenteur des déchets ;
- c. pour les résidences secondaires, par le propriétaire.

Chaque déchet à sa place

Les 12 symboles imprimés sur le sac taxé représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères mais dans les écopoints, la déchetterie ou parfois rapportés dans les points de vente.





Info commune

CONTACT

Administration communale

Case postale 32 - Rue du Collège 10 - 1904 Vernayaz

Tél. 027 764 22 10 Fax 027 764 22 09

Horaires du guichet :

lundi et jeudi : 8h00 à 12h00, mardi : 15h00 à 18h00,

mercredi et vendredi : sur rendez-vous

Services communaux

Loïc Blardone

Secrétaire communal

027 764 22 13 - loic.blardone@vernayaz.ch

Secrétariat communal - Agence AVS

Damien Pignat

Caissier communal

027 764 22 12 - caisse@vernayaz.ch

Comptabilité - Teneur de cadastre

Chantal Lugon

Secrétariat technique

027 764 22 11 - chantal.lugon@vernayaz.ch

Service des constructions - Secrétariat communal

Silvia Jordan

Fiscalité et Préposée au Contrôle des Habitants

027 764 22 14 - silvia.jordan@vernayaz.ch

Contributions - Contrôle des Habitants

Benoît Morisod

Contrôle des Habitants - Bureau des Etrangers

027 764 22 10 - benoit.morisod@vernayaz.ch

Réception - Contrôle des Habitants - Bureau des Etrangers

André-Pierre Revaz

Travaux publics

079 212 27 60 - travaux.publics@vernayaz.ch

Charles-Henri Jacquier

Constructions - Conciergerie

079 773 36 64 - constructions@vernayaz.ch

Service des constructions - Gestion des bâtiments communaux

Police Intercommunale du Salentin

Grand-Rue 38, 1890 St-Maurice

024 485 13 21 - police@st-maurice.ch

Crèche /UAPE

027 764 22 15 (Direction, Jessica Darbellay)

079 732 71 67 (groupe crèche)

079 156 80 39 (groupe UAPE)

Conseil communal

BORGEAT Blaise

Président

079 768 10 11

president@vernayaz.ch

Administration générale (Gestion - Finances - Personnel)
Naturalisations



REVAZ MARTIGNONI Stéphanie

Vice-Présidente

027 764 23 12

stephanie.revazmartignoni@vernayaz.ch

Education - Prévoyance sociale
Petite enfance - Intégration



DARBELLAY Raphy

Conseiller

079 287 61 25

raphy.darbellay@vernayaz.ch

Constructions & taxations - Sites industriels
Sécurité publique



FAIBELLA Didier

Conseiller

079 239 82 13

didier.faibella@vernayaz.ch

Travaux Publics
Eau potable, eaux usées et gestion des déchets



GALAFATE Thierry

Conseiller

079 705 55 57

thierry.galafate@vernayaz.ch

Bâtiments communaux - Animations sociales, culturelles et
touristiques - Conseil de gestion - Formation professionnelle



LUGON Pascal

Conseiller

079 706 33 30

pascal.lugon@vernayaz.ch

Bourgeoisie et Triage forestier



RESENTERRA Philippe

Conseiller

027 764 11 25

philippe.resenterra@vernayaz.ch

Développement territorial - Dangers naturels
Production énergétique



Autorités judiciaires

André Dupertuis

Juge de Commune

027 764 19 88 - juge@vernayaz.ch

Jacqueline Chollet

Vice-juge de Commune

027 764 17 94

